

## NOTE D'INFORMATION ASSISTANCE – 17/07/08

POUR LE DAKAR 2009, LE REGLEMENT DES VEHICULES D'ASSISTANCE T5 AUTO EST ALLEGE.

### 1. NE SONT PLUS OBLIGATOIRES MAIS FORTEMENT RECOMMANDES :

#### UNIQUEMENT POUR LA CATEGORIE AUTO T5 :

- **les arceaux**
- **le harnais 4 points**
- **sièges individuels pour tous les membres de l'équipage**
- le réservoir de type FT3 pour les véhicules essence. Les goulottes, canalisations, fixations et mises à l'air libre conformes au règlement technique 2008 des voitures tout terrain.

#### POUR TOUTES LES CATEGORIES :

- deux plaques de désensablage
- le casque
- la radio VHF
- 1 torche à éclats
- 1 miroir de détresse
- 1 boussole

### 2. SONT DEVENUS OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES CATEGORIES :

- **1 Etrack**, fourni par l'organisation (inclus dans le forfait engagement)
- 1 triangle de signalisation
- 2 gilets fluo par véhicule
- 1 sangle
- pneus tout-terrain

### 3. LES VEHICULES AUTORISES :

- **Véhicules 4x4 tout terrain de série essence ou diesel.**
- Les S.U.V. et véhicules « toute adhérence » devront faire une demande d'acceptation avec photo du véhicule (plaque d'immatriculation lisible) et photocopie de la carte grise.
- **Camions de série tout terrain de plus de 3,5 tonnes.**
- Au départ de la course, A.S.O. se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne lui paraîtrait pas adapté ou qui ne correspondrait pas au véhicule déclaré, ou tout véhicule de plus de 6 ans, en voiture, et 15 ans en camion.
- **En catégorie voiture**, les véhicules d'assistance ne devront mesurer en aucun cas plus de **2.50m de haut**.
- **En catégorie camion**, les véhicules d'assistance ne devront en aucun cas mesurer plus de **4.00m de haut**. Attention : les hauteurs limite sont à 4 mètres en Argentine et au Chili pour les ponts, lignes électriques etc.. Par conséquent, il ne sera pas possible de charger des matériels, pneus etc. sur les toits des camions !

### 4. COMPOSITION DES EQUIPAGES :

Les équipages pourront être composés de :

- **2 à 4 personnes en camion**, si l'homologation de série du camion a été prévue pour 4 personnes, et que cette mention est portée sur les documents de circulation.
- **2 à 4 personnes en auto**, suivant le type du véhicule engagé.

Seuls les 4x4, dont la carte grise stipule la possibilité de quatre personnes à bord, seront autorisés à transporter 4 personnes.